

Crédit Mutuel

Asset Management

Paris, le 22/01/2020

Objet : Mutation de l'OPCVM CM-CIC CONVERTIBLES EURO

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteurs de parts de l'OPCVM « **CM-CIC CONVERTIBLES EURO** » géré par CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT et nous vous en remercions.

1- L'opération

La Société de Gestion a décidé de modifier la stratégie d'investissement et le profil rendement/risque de votre Fonds.

Cette opération est motivée par le souhait de permettre à la gestion de bénéficier d'une souplesse plus importante dans ses investissements afin de potentiellement saisir les nouvelles opportunités proposées par le marché des obligations convertibles.

Cette opération a fait l'objet d'un agrément Autorité des Marchés Financiers (AMF) obtenu en date du 21/01/2020 et entrera en vigueur le 04/02/2020 (sur la valeur liquidative datée du 03/02/2020).

Par ailleurs, les parts RC et S feront l'objet d'un regroupement sous le code ISIN de l'actuelle part S. Cette part sera dénommée RC.

Si vous adhérez à cette opération, aucune intervention de votre part n'est nécessaire.

Si vous êtes en désaccord avec cette opération, vous avez la possibilité de demander le rachat sans frais de vos parts pendant un délai de 30 jours. Après l'expiration de ce délai, cette possibilité vous sera toujours offerte, votre Fonds ne facturant pas de frais de sortie.

Pour toute précision, nous vous invitons à contacter votre interlocuteur habituel.

2- Les modifications entraînées par l'opération

Cette opération entraînera les modifications suivantes :

Modification du profil rendement/risque : OUI

Augmentation du profil rendement/risque : OUI

- L'exposition maximale aux marchés des actions est portée à 100%, au lieu de 50% actuellement. Il en résulte une augmentation du risque actions.
Toutefois, l'exposition maximale aux actions achetées en direct (hors conversion) est abaissée à 20%.
- L'exposition maximale aux instruments de taux est portée à 100%, au lieu de 50% actuellement. Il en résulte une augmentation du risque de taux.
Par ailleurs, la limite de 10% maximum sur les obligations convertibles hors zone euro est supprimée.
- L'exposition minimale aux obligations convertibles est abaissée à 0%, au lieu de 50% actuellement.
- Le Fonds pourra désormais faire l'objet d'une surexposition globale de 100% maximum de l'actif net.

Crédit Mutuel

Asset Management

Augmentation des frais : NON

En raison du regroupement des parts RC et S, les frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion feront l'objet d'une baisse pour les porteurs de parts RC, passant de 1,5% TTC maximum à 1% TTC maximum.

Les autres frais demeurent inchangés.

3) Les éléments à ne pas oublier pour l'investisseur

Nous vous recommandons de consulter le prospectus ainsi que le Document d'Informations Clés pour l'Investisseur mis à jour du Fonds sur le site internet de votre banque ou d'en faire la demande auprès de :

CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT
Service Marketing et Communication
4, rue Gaillon
75002 PARIS

Ces documents vous seront adressés gratuitement sur simple demande dans un délai de huit jours ouvrés. Si vous adhérez à cette opération, aucune intervention de votre part n'est nécessaire. Si vous êtes en désaccord avec cette opération, vous avez la possibilité de demander le rachat sans frais de vos parts pendant un délai de 30 jours. Après l'expiration de ce délai, cette possibilité vous sera toujours offerte, votre Fonds ne facturant pas de frais de sortie. N'hésitez pas à contacter votre conseiller et rencontrez-le régulièrement pour faire le point sur vos placements et votre situation.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT
Service Marketing et Communication

Crédit Mutuel

Asset Management

Tableau récapitulatif des modifications apportées

	Avant	Après
Parts	Part S : FR0013384591 Part RC : FR0013384609 Part IC : FR0013384617	Part RC : FR0013384591 Part IC : FR0013384617
Stratégie de gestion / profil de risque	<p>L'OPCVM s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :</p> <p>De 0% à 50% sur les marchés actions de toutes zones géographiques (y compris de pays émergents), de toutes capitalisations, de tous les secteurs.</p> <p>De 50% à 100% en obligations convertibles ou échangeables, publiques, privées, de toutes zones géographiques (y compris de pays émergents), de toutes notations selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation ou non notés. L'OPCVM pourra notamment être exposé en obligations convertibles ou échangeables d'émetteurs hors zone euro (10%).</p> <p>De 0% à 50% en instruments de taux souverains, publics, privés, de toutes zones géographiques (y compris de pays émergents), de toutes notations selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation ou non notés.</p> <p>De 0% à 10% au risque de change.</p> <p>Il peut également intervenir sur les contrats financiers à terme ferme ou optionnels et titres intégrant des dérivés, utilisés à titre de couverture et/ou exposition aux risques d'action, de taux, de crédit, et de change, sans entraîner une surexposition du portefeuille.</p>	<p>L'OPCVM s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :</p> <p>De 0% à 100% sur les marchés actions de toutes zones géographiques (y compris de pays émergents), de toutes capitalisations, de tous les secteurs. L'OPCVM pourra notamment être exposé aux actions achetées en direct, hors conversion (20%).</p> <p>De 0% à 100% en obligations convertibles ou échangeables, publiques, privées, de toutes zones géographiques (y compris de pays émergents), de toutes notations selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation ou non notés.</p> <p>De 0% à 100% en instruments de taux souverains, publics, privés, de toutes zones géographiques (y compris de pays émergents), de toutes notations selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation ou non notés.</p> <p>De 0% à 10% au risque de change.</p> <p>Il peut également intervenir sur les contrats financiers à terme ferme ou optionnels et titres intégrant des dérivés, utilisés à titre de couverture et/ou exposition aux risques d'action, de taux, de crédit, et de change, qui peuvent entraîner une surexposition globale de 100% maximum de l'actif net.</p>
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion	Part « RC » : 1,50% TTC maximum	Parts « RC » : 1% TTC maximum